

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. René Grand, Roman Juon, Robert Cramer, Pierre Losio, Bernard Paillard et M^{me} Anne-Marie Bisetti, acceptée par le Conseil municipal le 11 octobre 1995, intitulée: «Pour des enveloppes budgétaires de quartier».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prévoir dans le budget 1997, sous les rubriques «Travaux et entretiens», des enveloppes budgétaires de quartier, où figurerait un montant adapté aux besoins de chaque quartier pour des travaux d'aménagements et d'équipements. Cette proposition n'a pas pour objectif d'augmenter le budget des travaux. Ce système d'attribution budgétaire par quartier devrait permettre de faire des choix avec les associations qui constituent chaque quartier, que ce soit pour l'aménagement, à titre d'exemple, d'une petite place publique, de l'installation de bancs, fontaines ou la plantation d'arbres ou toutes autres suggestions.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est à l'écoute des besoins des associations locales de riverains, d'habitants, de parents, ainsi que des associations à but social ou culturel.

Sur le plan comptable, les rubriques budgétaires 31405, attribuées à l'«Entretien des immeubles par des tiers», ne peuvent que comporter la remise en état du patrimoine de la Ville de Genève ou des améliorations de celui-ci. Les travaux plus importants doivent faire l'objet de crédits d'investissement.

Si les budgets cités ne comportent pas, à proprement parler, des rubriques ou des enveloppes pour les quartiers, nombre d'opérations incluses sont effectuées pour répondre aux besoins exprimés par la population. Citons, à titre d'exemples, l'entretien des places de jeux dans les écoles ou dans les parcs, l'entretien ou l'amélioration des cheminements piétonniers, l'entretien des squares urbains.

Récemment, la Ville de Genève a créé deux nouveaux parcs, aux Minoteries et à l'Ancien-Palais, après une démarche de concertation avec les associations locales.

De longue date, la conception des places de jeux est partagée entre les habitants du lieu, les artisans ou artistes invités et les services techniques municipaux.

Dans plusieurs quartiers, à La Cluse-La Roseraie, à la Jonction, à l'avenue Edouard-Rod notamment, et autour des nouveaux groupes scolaires de Micheli-du-Crest et de Peschier, les mesures d'amélioration pour les déplacements dits «doux», piétonniers ou cyclistes, sur les plans de la circulation et de l'aménagement, à court et à long terme, ont été définies au sein de groupes de travail qui réunissaient les associations d'habitants et de parents d'élèves, avec les services techniques municipaux et cantonaux.

Le Conseil administratif entend poursuivre ce type de démarche afin d'associer les citoyens à l'amélioration de leur cadre de vie et à s'approprier les lieux de la ville, à se responsabiliser dans les processus complexes d'aménagement.

En ce sens, la proposition N° 117, récemment renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal, propose, pour chaque projet d'aménagement, que des montants soient alloués à l'information et à la communication, ce qui devrait permettre d'opérer les choix, avec l'ensemble des partenaires concernés, auxquels la motion N° 106 se réfère.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 2 mai 2001.